EMISSIONS ET COTATIONS

VALEURS FRANÇAISES

ACTIONS ET PARTS

LEXBASE

Société Anonyme au capital de 2.590.000 €
Siège Social : 5-7 rue Nazare 94130 Nogent sur Marne
418 040 218 RCS Créteil.

Objet social : Activité de presse et éditeur sur tout support papier ou informatique ; prestations de services informatiques

Date d'expiration de la société : 13 mars 2097

Catégories d'actions émises : actions ordinaires

Cession et transmission des actions : La cession à un tiers est soumise à l'agrément préalable du conseil d'administration

Condition d'admission aux assemblées et d'exercice du droit de vote
Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion.
Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.
Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.
Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées ; qu'ils soient actionnaires ou non.
Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société selon les conditions fixées par la loi et les règlements; ce formulaire doit parvenir à la société 3 jours avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.

Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, sauf dans les Assemblées Spéciales où il est calculé sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la Loi.
En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés et reçus par la Société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.
Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.
Le vote s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

Dispositions relatives à la répartition des bénéfices, à la constitution des réserves et la à la répartition du boni de liquidation
Si les comptes de l'exercice approuvés par l'Assemblée générale font apparaître un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'Assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.
Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la Loi. Ainsi, il est prélevé 5 p. 100 pour constituer le fond de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fond atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.
Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la Loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.
Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende et prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.
Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la Loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.
L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.
Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.
Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Avis aux actionnaires.

En vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 19 septembre 2007 et d'une délibération du conseil d'administration en date du 4 septembre 2007, il sera procédé à une augmentation du capital de la société de 1.165.500 euros par l'émission de 23.310.000 actions nouvelles de 0,05 euro de nominal chacune.

Les actions nouvelles seront émises au pair.

La souscription sera ouverte du 21 septembre 2007 au 4 octobre 2007 inclus.

Ce délai de souscription sera clos par anticipation dès que tous les droits de souscription à titre irréductible auront été exercés ou que l'augmentation de capital aura été souscrite en totalité après renonciation individuelle à leurs droits préférentiels de souscription des actionnaires n'ayant pas souscrit.

Les actionnaires jouiront d'un droit préférentiel de souscription en vertu duquel 1 action ancienne donnera droit à la souscription à titre irréductible de 9 actions nouvelles.

Les actionnaires ne possédant pas un nombre suffisant d'actions pour souscrire peuvent se regrouper.

Les actions non souscrites à titre irréductible seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui auquel ils pouvaient souscrire à titre préférentiel proportionnellement à leur quote part de capital et dans la limite de leurs demandes.

Les droits de souscription sont cessibles dans les mêmes conditions que les actions et leurs cessions doivent intervenir conformément aux dispositions statutaires.

Les actionnaires peuvent renoncer individuellement à leurs droits de souscription au profit de bénéficiaires dénommés soit sans indication du bénéficiaire. La renonciation doit être notifiée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnée de l'acceptation du ou des bénéficiaires.

Les souscriptions seront reçues au siège social et les fonds déposés à la banque HSBC, Agence Lafayette, 14 bis boulevard Haussmann, Paris 75009.

Les souscriptions pourront être libérées soit en espèces, soit par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société.

Les souscriptions seront libérées en totalité.

Les versements relatifs aux souscriptions à titre réductible qui ne pourront être servies, seront restitués après l'établissement du barème de répartition qui sera adressé à chaque souscripteur à titre réductible.

Le montant de l'augmentation de capital pourra être limité au montant des souscriptions recueillies, à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation de capital.

Toutefois, le conseil d'administration pourra, d'office et dans tous les cas, limiter le montant de l'augmentation au montant atteint si les actions non souscrites représentent moins de 3% de l'augmentation de capital.

Les actions nouvelles porteront jouissance à compter du premier jour de l'exercice au cours duquel sera réalisée l'augmentation de capital et seront assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

La société tient à votre disposition des bulletins de souscription et des bons des droits de souscription.

Objet de l'insertion. La présente insertion est faite en vue de l'émission de 23.310.000 actions nouvelles de 0,05 euro de nominal chacune.

Le directeur général :
Monsieur Bruno Lasseri ;
faisant élection de domicile au siége social de la société.

Bilan du 01/01/06 au 31/12/06

Actif	Brut	Amortissements	Net (N) 31/12/2006	Net (N-1) 31/12/2005
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	747	747		
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	1 937 517	1 668 856	268 661	319 889
Fonds commercial	15 245		15 245	15 245
Autres immobilisations incorporelles	2 585 806	1 550 913	1 034 893	624 772
Avances et acomptes sur Immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations Incorporelles	**4 539 315**	**3 220 516**	**1 318 800**	**959 906**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 326	1 685	642	87
Autres Immobilisations corporelles	202 454	194 744	7 710	14 866
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				

TOTAL Immobilisations corporelles	**204 780**	**196 428**	**8 352**	**14 953**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participation par M.E				
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 222		1 222	1 107
TOTAL Immobilisations financières	**1 222**		**1 222**	**1 107**
ACTIF IMMOBILISE	**4 745 318**	**3 416 944**	**1 328 374**	**975 967**
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de matières premières				
Stocks d'en-cours de product. de biens				
Stocks d'en-cours product. de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	798 349	11 549	786 800	657 762
Autres créances	113 768		113 768	76 991
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances	**912 117**	**11 549**	**900 569**	**734 753**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				18 997
Disponibilités	4 842		4 842	968
Charges constatées d'avance	7 393		7 393	18 571
TOTAL disponibilités et divers	**12 325**		**12 235**	**38 536**
ACTIF CIRCULANT	**924 352**	**11 549**	**912 804**	**773 290**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**5 669 671**	**3 428 493**	**2 241 178**	**1 749 257**

Passif	31/12/2006	31/12/2005
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel	2 590 000	2 590 000
dont versé	2 590 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport,...		
Ecarts de réévaluation		
dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	1 673 237	1 673 237
Autres réserves	13 840	13 840
Report à nouveau	-4 219 370	-4 381 783
Résultat de l'exercice	-18 579	162 413

TOTAL situation nette	**39 128**	**57 707**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	50 400	57 168
AUTRES FONDS PROPRES	**50 400**	**57 168**
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	211 211	80 819
Emprunts et dettes financières divers	2 042	
TOTAL dettes financières	**213 253**	**80 819**
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS	5 622	4 893
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	492 415	339 667
Dettes fiscales et sociales	481 771	396 147
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 280	2 280
Autres dettes	299	2 042
TOTAL dettes diverses	**976 764**	**740 136**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES	956 010	808 533
DETTES	2 151 650	1 634 381
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**2 241 178**	**1 749 257**

0714704